

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 18 juillet 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Dominic Tremblay.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-07-18-5051 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 18 juillet 2019 à 19 h 25.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 18 juillet 2019, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Demande relative au Volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- D) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-07-18-5052 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 18 juillet 2019 tel que présenté.

Adopté

Demande relative au Volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Considérant que la Ville est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction de son garage municipal;

Considérant que l'aide financière accordée est basée sur l'indice des charges nettes par 100\$ de RFU d'une municipalité;

Considérant que lors de la demande d'aide financière, le profil financier 2017 de la Ville présentait un indice de 318 ce qui représentait un taux d'aide de 80 %, et qu'à cet effet, le 18 décembre 2018, la Ville a reçu une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que la municipalité était admissible à une aide financière de 1 317 520 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible (CMA) de 1 646 900 \$;

Considérant que les données financières présentées au profil financier 2018, établit l'indice des charges nettes par 100\$ de RFU de la municipalité à 182 comparativement à l'indice de 318 de l'année précédente, ce qui par conséquent réduit le taux d'aide à 70 % au lieu de 80 %, réduisant ainsi le montant de l'aide financière de 164 690 \$;

Considérant que certains coûts n'ont pas été considérés lors de l'établissement du CMA et qu'il y aurait lieu de les inscrire à titre de dépenses admissibles, ce qui conséquemment permettrait d'augmenter le montant de l'aide financière, et ce, jusqu'à concurrence du montant de l'aide financière statuée dans la lettre du 18 décembre 2018, soit un montant maximal de 1 317 520 \$;

Considérant que la Ville de Huntingdon présente un indice de vitalité économique de -8,9260, ce qui la situe au 1014^e rang dans le classement des municipalités du Québec.

19-07-18-5053

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'inclure la totalité des coûts reconnus admissibles par le Ministère dans le cadre de la construction du garage municipal, et ce, dans le but d'éviter une augmentation importante de la charge fiscale découlant de la réduction du taux d'aide, qui devrait de ce fait être imposé aux citoyens de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-07-18-5054

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 11.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière